

Une bactérie très résistante

La brucellose bovine est le plus souvent due à ***Brucella abortus***. Cependant elle est fréquemment liée à ***B. melitensis*** dans les zones d'endémie ovine ou caprine, plus rarement à ***B. suis*** (porc).

Les sources infectieuses sont tous les produits de la mise-bas, y compris fœtus, nouveau-nés viables, les sécrétions génitales (excrétion massive au moment des chaleurs, et semence des mâles infectés), le lait et le colostrum.

La transmission se fait par **contact cutané**, par les **muqueuses** (respiratoires, digestives, génitales, oculaires) ou par consommation de **lait cru**.

Ces bactéries sont **très résistantes** dans le milieu extérieur, ce qui favorise la transmission indirecte : matériel d'élevage, locaux, véhicules, vêtements, fumier, pâtures et cours d'eau. Elles résistent à de nombreux désinfectants. Elles sont sensibles à la chaleur et aux UV, et détruites dans le lait par pasteurisation.

Avortements tardifs



Une maladie polymorphe

La maladie touche de très nombreuses espèces : tous les ruminants, porcs et sangliers, chiens, chevaux (mal de garrot), renards, ainsi que l'homme.

La durée d'incubation varie de quelques jours à plusieurs mois.

La plupart des animaux infectés restent sans symptômes, mais ils excrètent la bactérie toute leur vie.

Quand ils existent, les signes cliniques sont des **avortements** au dernier tiers de gestation, des orchites chez les mâles. Des gestations menées à terme avec des nouveau-nés viables sont possibles lors d'infection en fin de gestation. Des arthrites sont possibles.

Impacts :

- Par son impact sur la reproduction la brucellose engendre des **pertes économiques**.
- Les animaux atteints peuvent guérir et finir par mener des gestations à terme, mais restent excréteurs de *Brucella* et donc contagieux.
- C'est une **zoonose professionnelle** : après 1 à 3 semaines d'incubation, un syndrome pseudo-grippal aigu avec fièvre intermittente peut se déclarer (fièvre de Malte). Les formes localisées sont le plus souvent des atteintes articulaires ou neurologiques. Des avortements sont possibles. Les formes chroniques sont caractérisées par une grande fatigue et des douleurs articulaires.

La lutte contre la maladie

La **prévention** repose sur le respect de la prophylaxie obligatoire, la déclaration de tous les avortements, et l'introduction d'animaux provenant de troupeaux indemnes. La vaccination est interdite en France.

Les précautions d'hygiène de la mise-bas sont indispensables.

L'assainissement nécessite l'isolement des cheptels infectés, l'abattage des animaux positifs et l'assainissement des pâtures.

